

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 418 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Edith Thomas 15 rue Pierre (5e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Edith Thomas 15 rue Pierre Nicole à Paris 5e ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 7 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Edith Thomas 15 rue Pierre Nicole à Paris 5e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : Dans cet immeuble de février 1943 à la Libération Edith Thomas 1909 – 1970 a accueilli au péril de sa vie les intellectuels résistants réunis dans le Comité National des Ecrivains.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 543 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.